

Promotion de la santé auditive
Educa'son : programme d'actions à destination des collégiens et lycéens
Ateliers de prévention liée à la santé auditive



LES ATELIERS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Planifiées sur le temps scolaire et gratuites, les actions d'Educa'son s'adressent exclusivement et spécifiquement aux primaires, aux collégiens et aux lycéens des filières générales et professionnelles. Chaque discours est élaboré de façon ludique, pédagogique et interactive par des musiciens aguerris à la scène et au studio, spécialement formés à l'éducation pour la santé.

OBJECTIFS :

- Informer sur les risques auditifs liés à l'écoute des musiques actuelles amplifiées et/ou à la pratique musicale
- Responsabiliser chaque élève sur sa gestion sonore, en lui apportant des éléments de connaissance qui lui permettront de faire ses propres choix
- Encourager les collégiens et les lycéens à transformer leurs comportements vis-à-vis des niveaux sonores émis et reçus lors de l'écoute de la musique (baladeur, concerts...) ou de la pratique de la musique

LE DEROULE

L'atelier de prévention est animé par un binôme de musicien-intervenants.

Il se découpe en différentes parties :

- Présentation de la physiologie de l'oreille, des pathologies, échelle subjective de décibels / sons dangereux.
- Faire un poster ensemble, par groupe de 4-5 élèves, sur les conséquences biopsychosociales d'une forte exposition aux sons (comment est-ce qu'un jeune vit quand il a subi un traumatisme auditif).
- Présentation des posters aux autres groupes et réflexion commune quant à l'interprétation de chacun : sur les conséquences biopsychosociales des pathologies et sur les bons réflexes à adopter
- Conclusion des intervenants : musique responsable et durable

Et utilise différents outils :

- Un **diaporama** avec des illustrations retraçant les grands moments de l'histoire des musiques amplifiées ainsi que des schémas et des figures servant de support aux explications plus théoriques sur l'oreille et le son
- Un **tableau d'affirmation « D'accord/Pas d'accord »** permettant de tester les représentations des élèves sur les risques auditifs
- Une **oreille factice 3D** représentant l'anatomie de l'oreille
- Des **extraits sonores simulant des pertes et des lésions auditives** de différentes intensités sur un même fond musical
- Des **flyers et stickers** réalisés par des élèves de la classe de 2^{nde} du lycée Anatole France accompagnés par l'illustratrice Aurélie Pascal distribués aux élèves à la fin de l'atelier.
- Des bouchons d'oreilles en mousse distribués aux élèves à la fin de l'atelier.

MODALITES DE PARTICIPATION

Ces ateliers sont à destination du secondaire, à partir de la 5ème et jusqu'à la Terminale, toutes filières confondues.

Le financement de cette opération est assuré par l'ARS et le Conseil régional des Hauts-de-France. Dans ce cadre, l'atelier est gratuit pour les établissements.

La durée de l'atelier de 2h. Un atelier est à destination d'une seule classe. Généralement ils ont lieu sur les créneaux suivants : **10h-12h et 13h30-15h30**, créneaux modulables selon les heures de début de cours et de récréation.

La mise en place d'un atelier de prévention au sein d'un établissement prend la forme d'un véritable projet associant les équipes éducatives, les élèves, la responsable du projet et les musiciens-intervenants de l'ARA. Cette démarche permet la construction d'une pédagogie active qui s'appuie sur les acquis des élèves et les rend autonomes, responsables et ainsi acteurs de leur apprentissage.

CONDITIONS D'ACCUEIL D'UN ATELIER

Le partenaire s'engage à fournir pour le bon déroulement de l'intervention, **une salle adaptée** (confort, capacité) et **en ordre de marche** (équipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran ou tableau blanc, feutres, paper-board, prise électrique et rallonge à disposition des intervenants...)

Durant l'atelier un moment de création est prévu.

Il faudra alors diviser les élèves en **groupes de 4 ou 5 élèves**.

Le partenaire devra fournir :

- Deux ou trois paires de ciseaux par groupes d'élèves
- Deux ou trois tubes de colle par groupes d'élèves
- Deux ou trois marqueurs par groupes d'élèves
- Autant de feuilles de paper-board que de groupes d'élèves
- Autant d'impressions de chaque planche de dessin envoyées au préalable par l'ARA via mail (format A4) que de groupes d'élèves
- De la pâte à fixe / du scotch / des aimants (pour coller les affiches au tableau)

Ce matériel est absolument nécessaire au bon déroulement de l'atelier.

Le partenaire s'engage à accueillir physiquement les intervenants aux bons horaires et à les orienter jusqu'à la salle où aura lieu l'atelier.

Le partenaire s'engage à ce qu'un personnel éducatif référent, et qui aura pris connaissance du projet, soit présent tout au long de l'intervention. Ce personnel référent aura pris soin d'expliquer en amont de l'intervention, le projet d'atelier au public concerné.

